**RÉSOLUTION GÉNÉRALE**

**XIVe CONGRÈS FÉDÉRAL FGTA-FO DE CAEN**

***LA FORCE ET LA COHÉSION***

**Réuni à Caen les 21, 22,23 et 24 juin 2022, le XIV****e Congrès de la FGTA-FO est porteur d’espoir dans un monde incertain, traversé par les inquiétudes et les conséquences liées à la guerre sur le sol européen, à la crise pandémique – crise sanitaire –, la révolution numérique, à la stratégie bas carbone ainsi qu’au développement des inégalités sociales, source potentielle de conflits.**

**Malgré ce contexte, nos syndicats, nos militants ne se laissent pas détourner des préoccupations des salariés ; ni hier, ni maintenant pendant le Congrès, ni demain, quand ils rentreront sur leur lieu de travail.**

**La FGTA-FO est fière que les travaux de synthèse de ce Congrès, résumés dans la présente résolution, témoignent du caractère rassemblé, uni, ambitieux et conquérant des syndicats de la FGTA-FO.**

**La FGTA-FO rappelle que la négociation collective, créatrice de droits sociaux, constitue l’ADN de son syndicalisme ; mais fidèle à son histoire elle saura recourir à la confrontation comme source de régulation des rapports sociaux si les contreparties ne sont pas à la hauteur de l’investissement des travailleurs.**

**Le Congrès de la FGTA-FO réaffirme sa ferme détermination à défendre et améliorer la justice sociale, les droits et garanties des salariés et chômeurs, qui résultent du Code du travail et des conventions collectives, ainsi que des retraités.**

**1. L’INDÉPENDANCE SYNDICALE : AU CŒUR DU SYNDICALISME LIBRE**

**Le Congrès confirme** l’indépendance absolue de FGTA-FO à l’égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et/ou religieuses.

**Le Congrès récuse** toute forme de discriminations notamment celles liées au genre, à la couleur de peau ou à la religion.

**Le Congrès réaffirme** sa fidélité aux principes fondateurs de la FGTA-FO : la République, une et indivisible, garante de l’égalité de droits, l’universalisme républicain et la laïcité.

**2. FAIRE FACE SANS SUBIR A LA RECRUDESCENCE DES CRISES**

**Le Congrès observe** que nous subissons régulièrement une succession de crises – crise économique, crise sanitaire, crise climatique, crise humanitaire -, qui impactent au quotidien les conditions de vie et de travail des salariés.

**Le Congrès constate** que la répétition des crises a généré pour les salariés l’obligation de s’adapter à de nouvelles formes de travail, de nouvelles pratiques, de nouvelles organisations, qui ont laissé des traces dont nous constatons quotidiennement les conséquences sociales dans les entreprises.

**Le Congrès exige** au regard du nombre important d’indicateurs liés aux risques psychosociaux remontés pendant la crise sanitaire, que les entreprises prennent enfin des mesures concrètes pour pallier les effets négatifs rencontrés par les salariés.

**Le Congrès se félicite** que lors de la pandémie, les salariés aient répondu présents partout où cela était nécessaire pour faire face à la gestion collective de cette crise. Ces salariés dits « invisibles » ou « essentiels » se sont révélés indispensables en innovant et en expérimentant sur le terrain des solutions qui ont répondu aux besoins vitaux de la Nation.

**Le Congrès rappelle** que le gouvernement, comme les entreprises, ne doit pas oublier la reconnaissance humaine et financière aux femmes et aux hommes de nos secteurs d’activité qui, souvent dans l’ombre, sont essentiels à la Nation.

**Le Congrès exige** que l’expérience de la pandémie conduise les entreprises et le gouvernement à tirer les enseignements sanitaires, mais aussi sociaux, de la période pour contribuer à créer les conditions du « Plus Jamais Cela » !

**Le Congrès revendique** de bâtir dans les entreprises, par le dialogue social et l’échange d’expériences pratiques, le socle d’une réflexion collective sur les enseignements de cette période exceptionnelle tant le plan sanitaire, économique, qu’humain.

# 3. LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT EN UKRAINE NE DOIVENT PAS FAIRE OUBLIER NOS REVENDICATIONS

**Le Congrès constate** que l’actualité internationale nous rattrape : des femmes, des hommes, des enfants meurent sous les bombes en Europe. Pendant qu’en Ukraine près de deux millions de personnes fuient la guerre sur les routes de l’exil, en Russie, des manifestants courageux contre la guerre et réclamant la paix des armes,sont arrêtés.

**Le Congrès déplore** que, sur le plan social et syndical, les conséquences se fassent déjà durement ressentir. Partout dans le monde, ce sont les populations les moins favorisées, notamment les travailleurs, qui souffriront de l’augmentation des prix de l’alimentation, de l’énergie et des carburants.

**Le Congrès rappelle** que les cours des matières premières agricoles (blé, tourteaux de tournesol, maïs) s’envolent ainsi que les intrants tels que la potasse avec des répercussions à terme, tant sur la production que sur les prix des produits finis. Le secteur de l’élevage sera aussi impacté.

**Le Congrès demande** des mesures de soutien pour les secteurs de l’Agriculture, tant pour les entreprises que pour les salariés, tout en demandant une adaptation ponctuelle et temporisée de la stratégie « *farm to fork* ».

**4.** **SITUATION ÉCONOMIQUE ET POUVOIR D’ACHAT : LA FGTA-FO EST LE SYNDICAT DU BAS DE LA FEUILLE DE PAIE**

**Le Congrès constate** que l’inflation est une préoccupation majeure et que les réévaluations du SMIC, voire les augmentations de salaires versés tant en branches que dans les entreprises, ne permettent pas aux salariés de vivre dignement.

**Le Congrès demande** une réouverture immédiate dans l’ensemble des branches et des entreprises de négociations salariales.

**Le Congrès rappelle** que le virus des inégalités entraîne des disparités sociales inacceptables.

**Le Congrès n’accepte pas** que, dans le même temps, des entreprises revalorisent le dividende versé aux actionnaires, rachètent des actions pour améliorer le cours de Bourse, tout en ignorant la situation économique et les difficultés qui touchent en premier lieu les salariés, notamment les plus précaires d’entre eux : les jeunes, les femmes et les séniors.

**Le Congrès condamne** fortement la revalorisation du capital au détriment de la revalorisation des salaires.

**Le Congrès demande** que la répartition des richesses aille davantage vers les salariés tout en permettant à l’ensemble des parties prenantes de l’entreprise de construire un Futur tenant compte des impératifs liés à la pérennité de l’outil de travail.

**Le Congrès proclame** que la feuille de paye n’est pas l’ennemie de l’emploi, que des salariés bien formés, bien rémunérés, bien considérés apportent une valeur ajoutée à l’entreprise dans un monde globalisé et fortement concurrentiel.

**Le Congrès rappelle** son opposition aux primes versées sans contrepartie de cotisations sociales ainsi qu’au dégrèvement des cotisations sociales basé sur un pourcentage du SMIC, facteur de modération salariale et de maintien des bas salaires.

**Le Congrès rappelle** que le soutien aux salariés victimes de cette financiarisation est un impératif qui doit se traduire par des négociations permettant un réel avenir avec un accompagnement social et humain.

**5. RENDRE SA JUSTE PLACE A LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET AU DIALOGUE SOCIAL**

**Le Congrès revendique** l’abrogation de la loi El Khomri et des ordonnances Macron, notamment la limitation à trois mandats. Le Congrès exige le retour à la libre désignation du délégué syndical.

**Le Congrès regrette** que les dettes salariales des particuliers employeurs à l’égard des salariés des emplois de la famille ne soient pas couvertes par une garantie collective comme pour les entreprises. Le Congrès décide d’entamer une réflexion pour faire aboutir cette revendication.

**Le Congrès rappelle** aussi que la décentralisation accrue des négociations au sein des entreprises a affaibli le rôle de la branche. Le Congrès dénonce la possibilité de mettre en place des dispositifs tels que le référendum dans les petites entreprises, qui permettent le détournement de la nature créatrice de droits de la négociation collective.

**Le Congrès considère** que le dialogue social ne doit pas être vu comme un accompagnement des stratégies patronales mais doit tenir compte de sa vocation naturelle qui est d’assurer, par la voie de la négociation collective, la défense des droits et intérêts des travailleurs.

**Le Congrès réaffirme** l’importance de la négociation collective pour construire et consolider l’acquisition de droits et de garanties collectives pour les salariés.

**Le Congrès déplore** que ce principe fasse l’objet de nombreuses atteintes dans certains secteurs comme celui des salariés du particulier employeur, ou le patronat et les gouvernements tentent d’imposer la présence d’acteurs non syndicaux dans les instances du dialogue social des branches professionnelles comme celles des Assistantes maternelles ou des Salariés du particulier employeur.

**Le Congrès proclame** son opposition à l’élargissement de la participation d’acteurs non syndicaux à la participation à l’élaboration des normes applicables aux salariés car il est conscient que ces tentatives de contournement des organisations syndicales représentatives ouvrent la voie à la remise en cause des cadres légaux des accords collectifs de négociation nationaux et de branches au profit d’acteurs non syndicaux.

**Le Congrès se félicite** de la place centrale prise dans les entreprises par la FGTA-FO, grâce à sa pratique résolue de la négociation collective en tant que porteur du syndicalisme libre et indépendant.

**6.** **LUTTER CONTRE LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Le Congrès constate** que le combat syndical est permanent pour garantir une réelle prise en compte des conditions de travail pour l’ensemble des salariés de tous les secteurs et de toutes les catégories : ouvrier, employé, agent de maîtrise, cadre, salariés des emplois de la famille et les travailleurs non-salariés.

**Le Congrès alerte** sur le fait que le télétravail, utilisé de façon excessive, modifie l’aménagement urbain avec un développement du *flex-office* et un risque identifié de forte délocalisation des emplois dits qualifiés vers des pays dits à bas coûts et l’impact sur les établissements de la restauration.

**Le Congrès rappelle** sa vigilance sur l’équilibre vie pro/vie perso, en demandant un renforcement des modalités de contrôle du temps de connexion via le strict respect du droit à la déconnexion.

**Le Congrès rappelle** que l’adaptation des pratiques managériales (confiance, autonomie) demeure indispensable pour maintenir des cohésions internes aux liens sociaux afin d’éviter tout isolement des salariés.

**Le Congrès prend acte** du fait que les conditions de travail changent, se modifient, notamment pour une catégorie de salariés qui bénéficient de la possibilité du travail à distance.

**Le Congrès n’oublie pas** les salariés, catégorisés « d’essentiels », dont la présence lors de la pandémie a permis d’assurer le lien entre les concitoyens en garantissant l’approvisionnement alimentaire et nombre de services indispensables au maintien du lien social.

**Le Congrès déplore** que trop de salariés, dans nos secteurs d’activité, soient confrontés à la pénibilité croissante de leurs métiers, notamment les femmes, qui subissent des horaires atypiques, ou évoluent dans un environnement de travail dans lequel le froid ou le port de charges lourdes, en particulier dans les métiers de bouche, la station debout dans le secteur de la coiffure, sont le quotidien, ou encore subissent dans leurs travaux la présence de produits chimiques, comme c’est le cas dans le secteur de l’agriculture.

**Le Congrès**, pour pallier ces dégradations permanentes des conditions de travail, revendique pour protéger l’ensemble des salariés fatigués et las après deux ans de pandémie, l’impérieuse nécessité de faciliter au sein des branches et des entreprises l’évaluation des charges de travail « mentales et physiques » liées à l’accroissement de la productivité dans un but identifié : remettre l’humain au centre des préoccupations de l’entreprise.

**Le Congrès dénonce** l’utilisation à outrance par les entreprises de la franchise et la mise en location-gérance d’une partie de leurs établissements intégrés. Elles suppriment ainsi les droits syndicaux, dégradent les rémunérations et les conditions de travail des salariés, pour accroître leurs profits.

7. **ACCOMPAGNER AVEC RESPONSABILITÉ SOCIALE LES TRANSFORMATIONS DES ENTREPRISES**

**Le Congrès constate** que les évolutions structurelles qui ont été développées depuis plusieurs années, associées aux changements liés à la crise sanitaire, engendrent de profonds bouleversements au sein de l’organisation des entreprises.

**Le Congrès revendique** pour les salariés un réel plan de développement des formations continues adaptées à chaque secteur d’activité.

**Le Congrès exige** une attention particulière pour les salariés confrontés à l’émergence d’emplois impactés, directement ou non, par le développement de technologies qui portent le nom de robotisation, intelligence artificielle, digitalisation, numérisation, automatisation…

**Le Congrès revendique** un projet industriel ou commercial lié à une technologie innovante, la valorisation et la reconnaissance des salariés, et un accompagnement effectif des transitions professionnelles.

**Le Congrès considère** que le principal défi que doit relever le monde du travail est d’assurer collectivement et paritairement l’anticipation sociale et économique de ces mutations. À ce titre, la représentation du personnel jouera un rôle déterminant dans la capacité des entreprises à anticiper les transformations économiques et commerciales en cours.

**Le Congrès s’oppose** à ce que, dans le cadre des réorganisations qui s’annoncent, les salariés ne soient qu’une valeur d’ajustement dans un mécanisme qui dépendrait uniquement des intérêts actionnariaux.

**Le Congrès rappelle** que la responsabilité sociale doit accompagner tous les projets de transformation des emplois et des organisations.

**Le Congrès rappelle** sa ferme opposition au versement de dividendes ou de bonus aux dirigeants lorsque les entreprises engagent des plans de restructuration avec des suppressions d’emplois sans accompagnement satisfaisant pour les salariés.

**8. UN LIEN SYNDICAL INDISPENSABLE ENTRE LES VOLETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DES ENTREPRISES**

La ligne principale défendue depuis toujours par FO est celle d’une cohérence des politiques économiques avec les objectifs – qui doivent primer – de justice sociale et de protection de l’environnement et des conditions de vie des populations.

**Le Congrès réaffirme** que les organisations syndicales sont des interlocuteurs incontournables dans le domaine de la responsabilité environnementale et sociale des entreprises et qu’elles doivent être associées aux défis environnementaux, climatiques et sanitaires auxquels aucune entreprise responsable ne peut désormais échapper.

**Le Congrès invite** ses syndicats à s’emparer pleinement des moyens d’action que la loi confère enfin à la représentation du personnel dans ce domaine, que ce soit dans la cadre des négociations périodiques obligatoires ou dans les diverses consultations légales des CSE.

**Le Congrès exige** le renforcement de la place centrale des questions liées aux transitions écologiques et au respect des droits humains dans les obligations sociales et sociétales des entreprises.

**Le Congrès rappelle** que la responsabilité sociale des entreprises fait partie des outils syndicaux de premier plan pour mieux protéger la vie et la santé face aux risques sociaux et environnementaux, afin de mieux préserver le bien-être de notre planète et des salariés**.**

**Le Congrès exige** que le capital humain et environnemental soit protégé avec la même attention que les autres composantes des entreprises.

**Le Congrès affirme** que, comme pour les salaires et les conditions de travail et d’emploi, un nouveau contrat social doit être mis en œuvre dans les entreprises pour garantir des solutions visant à prévenir les atteintes aux droits sociaux et aux droits de l’homme, ainsi que les conséquences désastreuses du changement climatique.

**Le Congrès proclame** que la responsabilité sociale des entreprises ne se limite pas à produire et à dégager du profit n’importe comment, mais d’abord à s’assurer du respect des droits humains et de l’environnement dans toutes leurs activités.

**Le Congrès mettra tout en œuvre** pour accélérer un passage rapide aux énergies renouvelables dans le cadre d’une transition juste permettant d’atteindre les objectifs climatiques, d’utiliser des technologies plus propres, garantir la diversité dans le recrutement, lutter contre la corruption et toutes formes de discrimination sociale et syndicale.

**Le Congrès invite** les élus du personnel à être toujours plus exigeants sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale et donnera les moyens à ses délégués de monter en compétences sur ces sujets afin de négocier de plus en plus d’accords RSE et de veiller à leur suivi opérationnel dans les entreprises en créant de nouveaux droits pour les salariés**.**

**9. L’ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :
UN COMBAT ESSENTIEL POUR LA FGTA-FO**

**Le Congrès se félicite** que l’action syndicale pour améliorer l’égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans la société, dans la famille et aussi dans les entreprises, soit un combat permanent du syndicalisme.

**Le Congrès déplore** que, malgré les dispositions législatives, les luttes syndicales menées sur le terrain, les accords proposés et signés par nos syndicats dans nombreuses entreprises, le chemin pour arriver à l’égalité entre les femmes et les hommes au travail demeure encore long.

**Le Congrès persiste** dans sa volonté que les questions de l’égalité professionnelle, de la prévention du harcèlement sexuel ou des pratiques sexistes, restent au centre de nos revendications.

**Le Congrès s’oppose** à ce que les femmes subissent l’austérité plus que les hommes.

**Le Congrès déplore** qu’en matière d’égalité salariale entre les femmes et les hommes, la France se place « glorieusement » à la 126e place sur 136 dans le neuvième rapport annuel sur les écarts entre les femmes et les hommes publié par le Forum économique mondial.

**Le Congrès rappelle** la nécessité de renforcer les dispositifs légaux et conventionnels destinés à agir contre les discriminations à l’encontre des femmes salariées dans les entreprises, afin d’assurer l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Le Congrès revendique** le renforcement des règles visant à garantir effectivement la non-discrimination entre les femmes et les hommes.

**Le Congrès constate** que, dans nos principaux secteurs de syndicalisation, les postes les moins rémunérés sont occupés par des femmes et que l’écart de salaire entre les femmes et les hommes demeure, même à travail égal sur l’ensemble de la carrière.

**Le Congrès exige** que, lors de la carrière professionnelle, une égalité salariale entre les femmes et les hommes soit réelle.

**Le Congrès exige** que, lors des périodes de maternité ou des congés parentaux (F/H), des compensations spécifiques soient apportées pour la retraite.

**Le Congrès se réjouit** qu’il ne s’agisse pas ici de séparer les sexes ni d’opposer les personnes, mais bien de se battre pour que tous les salariés bénéficient dans les entreprises d’une juste rémunération à la hauteur de leurs efforts. Ce n’est qu’à ce prix que les inégalités salariales, quelle que soit leur nature, pourront disparaître.

**Le Congrès réaffirme** qu’en défendant le droit des femmes en France et dans le monde, nous continuerons à promouvoir la justice sociale et l’égalité des droits pour tous.

**Le Congrès rappelle** que cette ambition, que nous partageons tous à la FGTA-FO, sera toujours au cœur de nos engagements syndicaux.

**Le Congrès dénonce** la fragilité de l’index égalité femmes-hommes par les entreprises et son mode de calcul contestable.

**10. PROTÉGER LA VIE ET LA SANTÉ DES SALARIÉS FACE AUX RISQUES D’ACCIDENT ET DE MALADIE EN DÉVELOPPANT LA PRÉVENTION**

**Le Congrès réaffirme** que la santé au travail est une priorité et que l’ensemble des syndicats doit s’approprier la santé, facteur de bien-être, gage de maintien dans de bonnes conditions de l’emploi, avec pour corollaire les adaptations nécessaires en fonction des risques.

**Le Congrès dénonce** à ce titre la suppression du Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), véritable outil de suivi et d’alerte sur les conséquences physiques et psychiques des conditions de travail, et revendique son rétablissement ainsi que les prérogatives des élus.

**Le Congrès appelle** ses syndicats à se saisir de tous les textes en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, pour faire effectivement supporter à l’employeur ses responsabilités au regard de son obligation de résultat en matière de santé au travail.

**Le Congrès rappelle** qu’en matière de santé et de sécurité, la prévention permet de s’attaquer aux causes profondes des risques afférents tels que mal de dos, TMS, etc. avant qu’ils ne deviennent réalité.

**Le Congrès revendique** un renforcement des services de la médecine du travail, afin de protéger au mieux, par un suivi renforcé des salariés postés de nuit ainsi que des salariés dont le travail demande une forte intensité mentale, via des campagnes de dépistage des risques cardiovasculaires et des campagnes de suivi alimentation et sommeil.

**Le Congrès exige** que les nouvelles pathologies liées au travail, notamment l’AVC et le burn-out, soient prises en compte et reconnues comme maladies professionnelles.

**Le Congrès réclame** la mise en place d'une véritable politique de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) *–* fatigue, perte de confiance, irritabilité - dans chaque entreprise ainsi que des risques dits émergents, liés à l’utilisation des nouvelles technologies.

**Le Congrès préconise** un renforcement de la formation des élus, notamment en matière de santé au travail et le renforcement de la lutte contre toute forme de harcèlement.

**Le Congrès revendique** une meilleure prise en compte de la santé au travail, avec des moyens complémentaires pour une réelle évaluation des risques sanitaires, notamment liée aux nouveaux modes de travail - pathologies mentales, stress, isolement, dépression, - surpoids avec risque d’AVC – ainsi qu’à des maladies « invisibles ».

**11. LA SÉCURITÉ SOCIALE : NOUS L’AVONS CRÉÉE, NOUS Y TENONS !**

**Le Congrès réaffirme** son attachement indéfectible à la MSA et à la Sécurité sociale, fondées sur le salaire différé, à travers le financement par nos cotisations et la gestion paritaire, gages de sa pérennité.

**Le Congrès condamne** la remise en cause des principes fondateurs de la Sécurité sociale de 1945, à travers la fiscalisation croissante de son financement.

**Le Congrès dénonce** en outre les multiples exonérations des cotisations patronales, qui mettent en péril son financement, sans que l’efficacité sur l’emploi soit avérée.

**Le Congrès s’oppose** à toute privatisation du système de protection sociale annoncée par le déremboursement constant de traitements médicaux de première nécessité.

**Le Congrès réaffirme** sa volonté, au nom de la solidarité, d’intégrer la 5e branche, dite branche autonomie, au sein de la branche maladie de la Sécurité sociale, et s’oppose à la mise à l’écart de l’assurance maladie des retraités et des personnes en situation de handicap.

**Le Congrès demande** une réelle prise en compte de la situation des aidants familiaux, en apportant des modalités spécifiques par un soutien financier et psychologique.

**12. CONTRE TOUT RECUL DU DROIT LÉGITIME À LA RETRAITE**

**Le Congrès rappelle** son attachement à la retraite par répartition, seul système qui garantisse la retraite des générations futures grâce à la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle des salariés.

**Le Congrès affirme** que si le gouvernement maintient son projet de réforme des retraites avec un nouveau recul de l’âge de départ, l’allongement de la durée de cotisations, alors la préparation de la grève, dans l’unité la plus longue possible, sera à l’ordre du jour pour le retrait de ce projet funeste.

**Le Congrès constate** que les « accidents de la vie » fragilisent plus particulièrement les salariés de nos secteurs de syndicalisation, qui bien souvent subissent sans protection une « double peine », qui se caractérise par une faible rémunération ou prestation lors de la vie active et un faible montant de retraite lors de la fin d’activité.

**Le Congrès exige** que la prise en compte de la pénibilité physique et mentale soit un impératif dans le schéma futur des retraites.

**Le Congrès rappelle** que, sans « parcours professionnel » de fin de carrière construit, la transmission des savoirs ne peut se réaliser.

**Le Congrès**, constatant que le système de retraite par capitalisation se développe, notamment au sein des grandes entreprises, **demande** aux pouvoirs publics son extension aux PME et aux ETI avec des modalités spécifiques pour les salariés à faible rémunération.

**13. UN SYNDICALISME D’ADHÉRENTS, AMBITIEUX ET CONQUÉRANT**

**Le Congrès soutient** le développement de l’action syndicale par la constitution de sections syndicales en entreprise, indispensables pour exercer un véritable contrepoids à l’encontre de l’État et du patronat.

**Le Congrès inscrit** ses modalités d’interventions syndicales au plus proche des attentes des salariés, constitutif du renforcement du syndicalisme libre et indépendant incarné par la FGTA-FO, tant au niveau des entreprises que des branches professionnelles dans nos secteurs professionnels.

**Le Congrès rappelle** que le développement des implantations syndicales renforce la défense et la protection des droits des salariés, tout en permettant de gagner leur confiance en relayant leurs préoccupations tant sur les rémunérations que sur les conditions de travail et d’emploi.

**Le Congrès demande** à l’ensemble de ses syndicats d’assurer le renouvellement militant en portant une attention spécifique à l’ensemble des travailleurs jeunes – stagiaires, apprentis, alternants, étudiants, ou en période probatoire – en allant vers eux, en adaptant de nouveaux modes de communication et d’expression, et demande la mise en place d’une commission pour le développement syndical chez les jeunes.

**Le Congrès rappelle** que le militantisme se veut ouvert vers l’autre, avec la volonté de parvenir à la construction d’un avenir meilleur par la force de conviction et de dialogue.

**14. CONFORTER L’ACTION SYNDICALE EN DIRECTION DE L’ENCADREMENT**

**Le Congrès déclare** que, notre syndicat étant non catégoriel, les préoccupations des cadres recouvrent celles de l’ensemble des salariés : charge de travail, rémunération, reconnaissance sociale et salariale…

**Le Congrès constate** que la catégorie cadre est passée de 4 à 20 % dans la population active entre 1950 et 2020 et que cette dernière est une composante à part entière du monde du travail et de l’action syndicale.

**Le Congrès réaffirme** sa mobilisation aux côtés de cette catégorie de salariés, dont la croissance continue de son effectif ne saurait toutefois masquer la dégradation de leurs conditions de travail.

**Le Congrès refuse** d’opposer les catégories de salariés et soutient une alliance objective entre tous les salariés pour améliorer les conditions de travail et d’emploi au sein de chaque entreprise.

**Le Congrès proclame** sa volonté de défendre les droits de l’ensemble des salariés, y compris les cadres, maillons essentiels du fonctionnement des entreprises, tout en dénonçant les affres de la compétitivité liée à la financiarisation des entreprises, trop souvent générateurs de drames sociaux.

**Le Congrès exprime** sa volonté de mener une campagne de syndicalisation spécifique auprès de l’encadrement dans l’ensemble de ses structures. Cet engagement s’inscrit pleinement dans les orientations données par la Confédération pour l’amélioration de la représentativité de FO au niveau national.

**15. LA PLACE CENTRALE DE LA FORMATION SYNDICALE**

**Le Congrès regrette** que les différentes lois du travail Rebsamen, El Khomri, Macron reposent toutes sur la même la même logique : sous prétexte de simplifier le Code du travail, tenter d**’**imposer toujours plus de moins-disants sociaux pour les salariés.

**Le Congrès constate** que face à ces offensives contre les droits des salariés, les syndicats de la FGTA-FO doivent être en mesure de négocier et de construire des accords. Pour cela, un préalable indispensable s’impose : la formation syndicale.

**Le Congrès réaffirme** que la formation syndicale, via le droit à la formation, est un impératif pour tous les militants.

**Le Congrès indique** que la maîtrise des évolutions juridiques et sociétales nécessite un parcours de formation permettant à l’adhérent, militant éclairé, d’être un acteur de son développement personnel mais aussi d’être un acteur efficace lors des négociations d’entreprise.

**Le Congrès se félicite** que la formation permette un échange d’expériences entre militants de différents secteurs, gage de l’épanouissement individuel des adhérents et du développement syndical.

**Le Congrès s’engage** à poursuivre ses actions pour proposer, via l’INACS, des modules permettant d’améliorer les pratiques de relation sociale en entreprise et contribuer ainsi à renforcer l’efficacité de la présence syndicale en entreprise.

**Le Congrès affirme** sa volonté de construire un partenariat de formation qualifiante avec des universités pour la construction de la valorisation du parcours syndical des militants.

**16. INTERNATIONAL : IL N’Y A PAS DE TRAVAILLEURS QUI GAGNENT DANS UN MONDE SANS JUSTICE SOCIALE**

**Le Congrès se félicite** de porter avec force la voix des travailleurs salariés de nos secteurs de syndicalisation dans l’ensemble des instances syndicales européennes et internationales, telles que l’UNI ou l'UITA.

**Le Congrès exige** qu’au sein des différents pays s’instaure un dialogue social afin de construire un socle de conventions collectives destinées à protéger les salariés et leurs familles, ainsi que des dispositions sociales et environnementales pour éviter une concurrence commerciale entre pays, néfastes en termes de protection et de développement.

**Le Congrès constate** qu’en Europe, des changements majeurs, liés aux différentes mutations numériques, technologiques et organisationnelles, entraînent des impacts importants sur les conditions de travail et d’emploi, notamment pour des salariés du commerce et de l’industrie agroalimentaire.

**Le Congrès**, conscient que des réponses nationales ne suffisent plus, **s’engage** à construire, dans un cadre transnational, des réponses au niveau européen, permettant une meilleure protection des salariés.

**Le Congrès se félicite** de la place active que la FGTA-FO occupe au sein des instances syndicales européennes et internationales et entend poursuivre ses actions pour construire un socle européen de droits sociaux.

**Le Congrès réaffirme** sa volonté de participer aux différents comités européens ou mondiaux, en apportant toute l’expertise nécessaire à ses délégués élus, afin notamment de porter les débats sur les nouvelles thématiques que sont le devoir de vigilance et la transition climatique.

**Le Congrès souhaite** renforcer la négociation des accords internationaux pour promouvoir la formation, le respect des droits et la conquête de droits nouveaux, en s’appuyant sur les délégués d’entreprises.

**Le Congrès constate** que, dans un monde multipolaire, la rencontre et l’échange avec d’autres organisations syndicales de pays étrangers sont les gages d’une meilleure compréhension des données sociales et économiques, permettant un renforcement de l’internationalisme.

**17. DEMAIN, ON CONTINUE ENSEMBLE**

**Le Congrès** de Caen de la FGTA-FO **se réjouit** qu’il ait permis, par la richesse des échanges entre ses délégués et la qualité de ses travaux, de renforcer la cohésion et l’unité de la Fédération en poursuivant la voie tracée au cours des deux derniers mandats.

**Le Congrès s’engage** à poursuivre le développement des USTA, outils indispensables pour réunir les militants de la FGTA-FO dans les Unions Départementales.

Le Congrès, par sa résolution adoptée, permet de porter la voix de la FGTA-FO au sein de la Confédération pour une ambition de renforcement du syndicalisme d’ouverture et de proximité.

Fédérer, Réunir, Convaincre, Agir, ont été les lignes directrices de ce Congrès, qui a réaffirmé l’attachement de la FGTA-FO au paritarisme et à la pratique contractuelle, ADN de Force Ouvrière.

# Fort de notre unité, de nos revendications et de nos mobilisations, le Congrès, réuni à Caen du 21 au 24 juin 2022, appelle les travailleurs salariés actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente FORCE OUVRIÈRE, en amplifiant le développement de la FGTA-FO.

# Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la FGTA-FO, à voter et faire voter pour les listes FO à l’occasion de chaque élection dans les entreprises.